



RECOURS MODÉRÉ À LA FORMATION

Le secteur regroupe 76,1 % des salariés du champ de l'OMPL et est à l'origine de 77,3 % des actions de formation. 19,9 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION LÉGÈREMENT INFÉRIEUR À CELUI DE L'OMPL

Au sein du secteur :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (15,9 %). Néanmoins, par rapport au champ de l'OMPL, le taux d'accès à ce dispositif est plus faible;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont un peu plus utilisatrices du contrat d'apprentissage (8,9 %). En revanche, elles recourent moins souvent au plan de développement des compétences que l'ensemble du champ de l'OMPL.

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données sur la formation professionnelle 2021 de l'OPCO-EP. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.

Données de cadrage 2020

							Ompl
Nombre total d'actions de formation	12 597	1 635	6 572	44 696	4 751	70 251	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	52 760	55 216	92 247	127 363	25 828	353 414	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	4 738	413	1 789	10 265	1 571	18 776	23 916
Nombre total d'entreprises	22 541	427	28 402	21 593	4 792	77 755	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	7,6	1,0	15,3	11,2	1,9	10,7
	0,4	0,8	1,7	37,5	55,7	22,0
	0,5	0,8	5,9	1,1	1,8	4,1
	0,5	4,8	29,8	2,8	23,3	31,7
	0,1	3,4	14,9	0,6	15,2	21,4
	1,5	2,5	15,9	4,6	8,9	14,8
Ompl	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur santé

Branches professionnelles



Cabinets dentaires libéraux



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cabinets et cliniques vétérinaires

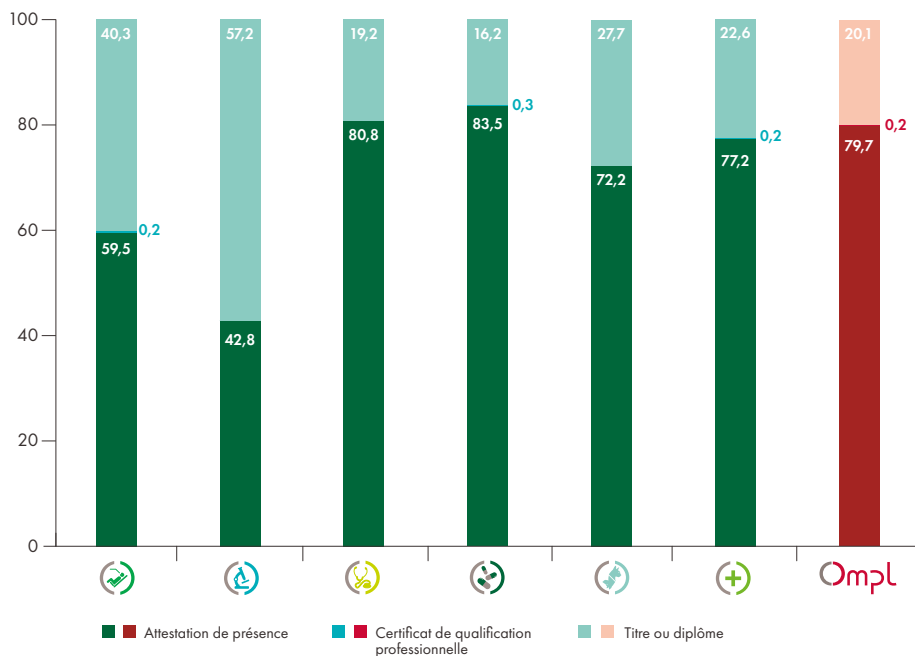


LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du secteur, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence à l'issue de stages ou d'actions assimilées (77,2 %).

À l'exception des titres et diplômes (22,6 %), les autres sanctions sont très marginales (0,3 %).

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

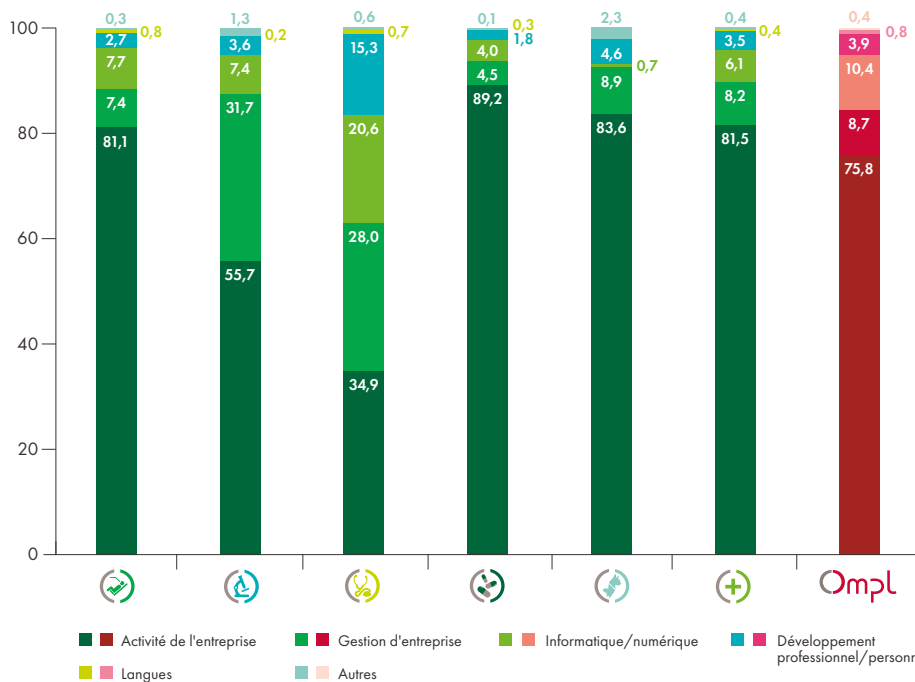


DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins du secteur en acquisition de compétences se concentrent principalement dans le domaine de l'activité de l'entreprise (81,5 %).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



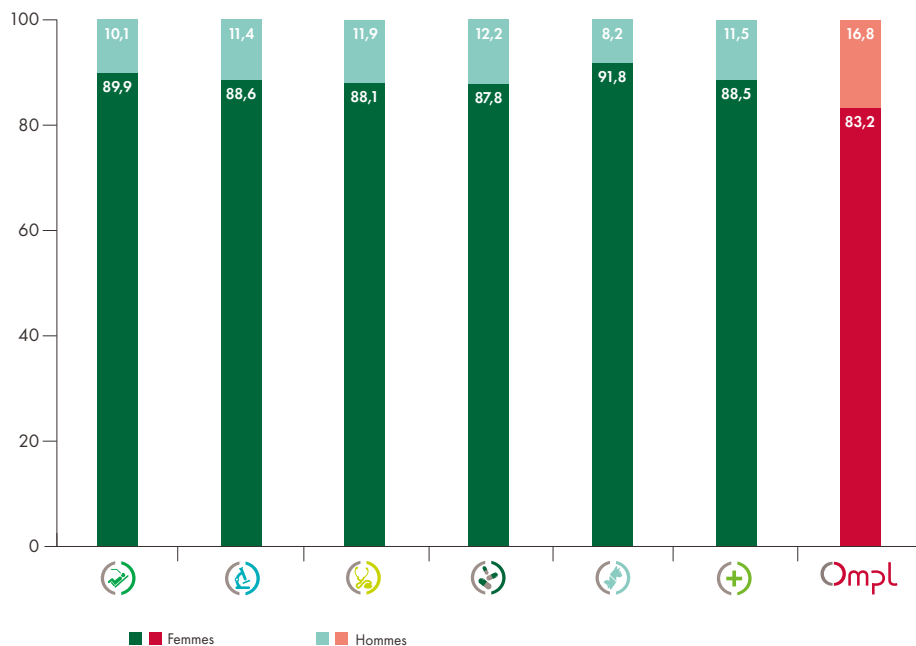
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans le secteur, 88,5 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est nettement supérieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur, estimée à 88,9 % en 2020.

Répartition des stagiaires par genre (%)



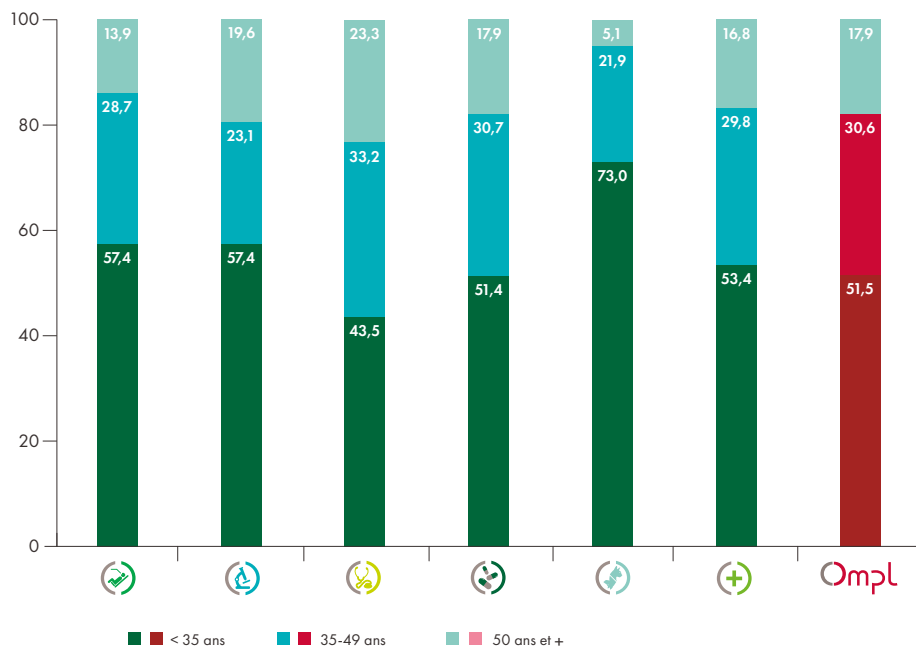
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires : 53,4 % des formés contre 44,8 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020). Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

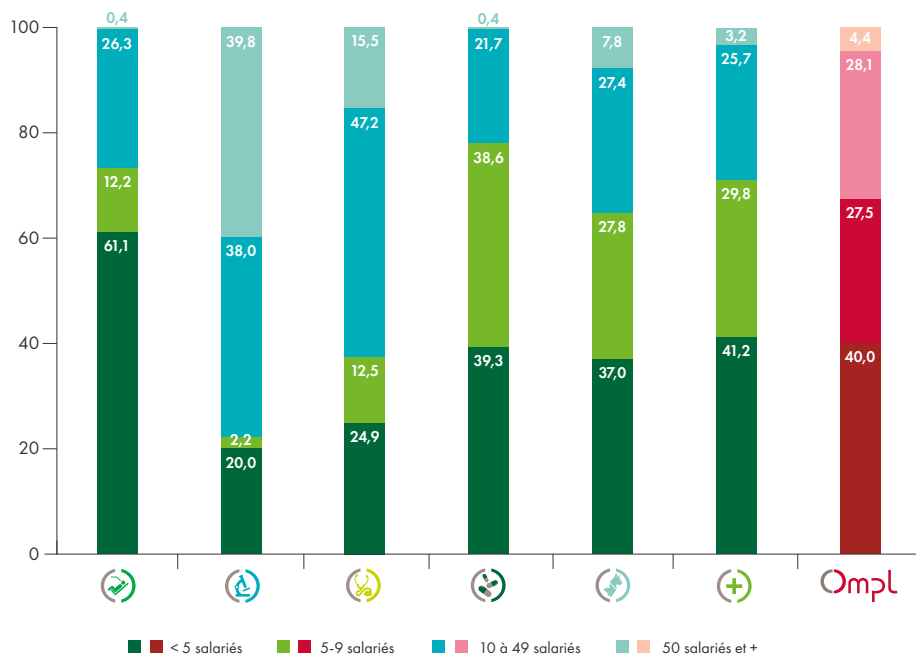


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 71,1 % des formés alors que ces entreprises emploient 61,4 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 28,9 % des stagiaires contre 38,6 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (21,2 %) et minimal pour les DOM (5,8 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	1,6	1,9	21,2
Bourgogne-Franche-Comté	0,8	2,0	15,5
Bretagne	0,9	2,2	18,2
Centre-Val de Loire	0,9	2,9	11,7
Corse	0,2	3,5	13,2
DOM	0,9	2,3	5,8
Grand Est	1,2	2,5	15,0
Hauts-de-France	0,8	2,2	12,2
Île-de-France	3,7	3,4	15,9
Normandie	1,1	2,4	15,3
Nouvelle-Aquitaine	0,9	2,3	16,6
Occitanie	1,1	2,8	16,2
Pays de la Loire	1,1	2,0	19,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,5	2,8	18,6
OMPL	1,5	2,5	15,9

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.